



## Cotisations sociales en microentreprise

Par **pierrelaurent**, le **13/06/2013** à **09:44**

Bonjour, j'ai vu qu'en microentreprise, les cotisations sociales sont forfaitaires la 1ère et 2ème année, et d'environ 46% ensuite. Est ce que c'est 46% du CA annuel, ou bien 46% de 50% du CA annuel pour un artisan en BIC , prestation de service uniquement(luthier)? D'avance merci de votre réponse.